

PROCÉDURES DE CANDIDATURE

ParcourSup

- Futurs bacheliers de l'année en cours (bac français passé en France ou dans un lycée français à l'étranger) ;
- Bacheliers des années antérieures n'ayant jamais été inscrits dans l'enseignement supérieur ;
- Etudiants ayant un baccalauréat d'un pays de l'UE ou de la confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et préparant un baccalauréat français ou titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires permettant l'accès aux études supérieures du pays de délivrance (sans autre diplôme français) ;
- Etudiants étant ressortissants d'un pays autre que de l'UE, de l'EEE ou de la confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français pour l'année en cours ;
- Bac international obtenu en France ;
- Bac européen ;
- Titulaire de l'ESEU ou du DAEU ou titulaire d'un diplôme équivalent donnant accès aux études supérieures ;
- **Réinscriptions après interruption d'études** : un étudiant qui a déjà été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France et souhaitant recommencer des études en 1ère année ;
- **Équivalence** : étudiants ayants des diplômes de grandes écoles, BTS, DUT etc... ;
- **Réorientation** : internes ou externes aux semestres pairs ;
- Bacheliers antérieurs ayant déjà été inscrits dans l'enseignement supérieur français sans obtention de diplôme (BTS, DUT, écoles d'ingénieur, PACES, CPGE, L1 etc...) ;

<https://www.parcoursup.fr/>

eCandidat

- **Transferts** : étudiants déjà inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français ;
- Validations ;
- Etudiants ayant un diplôme d'un pays de l'UE (hors L1) ;
- Candidatures dans les filières dites sélectives (LP, M1 et M2) ;

<https://candidatures.u-pem.fr/ecandidat/#!accueilView>

Campus France

- **DAP (demande d'admission préalable)** : pour une admission en 1ère année de licence, les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (sans autre diplôme français) ;
- **CEF (centre pour les études en France)** :
 - inscriptions à d'autres années que la L1 (souhaitant s'inscrire pour la première fois en université française en L2, L3, Licence Professionnelle, Master ou études d'ingénieur) par les étudiants de 41 Pays (voir liste <http://www.u-pem.fr/inscription-et-scolarite/candidatures/etudiants-etrangers-hors-union-europeenne-et-espace-economique-europeen/>) ;

<https://www.campusfrance.org/fr>

CONFIRMATION de la candidature par l'étudiant sur l'application

CIRCUIT DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

